



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Proche aidants non indemnisés

Question écrite n° 38562

Texte de la question

Mme Graziella Melchior attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des proches aidant ayant arrêté de travailler avant la mise en place du congé proche aidant indemnisé. Ces personnes sont souvent des conjoints de la personne aidée, elles ne peuvent donc être salariées par le biais de l'APA ou de la PCH et se retrouvent en grande difficulté puisqu'elles ne touchent pas de salaire et ne cotisent donc à rien. Elle souhaite connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Graziella Melchior](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38562

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 avril 2021](#), page 3595

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)